



SOCIÉTÉ
VAUDOISE DE
MÉDECINE

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024

www.svmed.ch

Bilan de la Présidente de la SVM	3
FAITS MARQUANTS	5
Événements	5
Chiffres-clés	7
Infos SVM	9
RAPPORTS SPÉCIFIQUES	13
Assemblée des Délégué·e·s (AD)	13
Commission de la formation continue	16
Commission de modération des honoraires	19
Commission de déontologie (CD)	20
COMPOSITION DES ORGANES	21
MEMBRES	24
Nouvelles et nouveaux membres	24
Membres honoraires	26

Bilan de la présidente de la SVM



S'il revient à la présidente en exercice de signer ce bilan annuel, on n'oubliera pas en préambule de relever tout ce qu'aura apporté pendant huit ans mon prédécesseur, le Dr Philippe Eggimann, président de la SVM jusqu'au 20 juin 2024. La politique professionnelle est un sport d'équipe, un sport tactique et surtout un sport d'endurance, où de nombreuses années peuvent s'écouler entre la ligne de départ et un éventuel podium. A titre d'exemple, la belle victoire acquise en 2024 au Tribunal fédéral dans le dossier de la valeur du point et du tarif-cadre relève clairement d'une réaction opportune de la SVM en 2019, puis en 2021. C'est donc aussi ces prochaines années qu'on verra si les thèmes plus récemment traités l'auront été de manière adéquate.

De manière transversale et prospective, que retenir pour ma part au terme de ce premier semestre de présidence, donc de plongée en profondeur dans de nombreux dossiers et de rencontres avec de nouveaux interlocuteurs ?

Tout d'abord, que la représentation efficace et moderne d'une corporation de désormais plus de 4500 médecins, aux intérêts pluriels, aux réalités diverses, obligera certainement la SVM elle-même à évoluer ces prochaines années. On peut penser ici à nos structures, à la façon dont nous nous organisons et les faisons vivre, à nos processus de décision et aussi à une réflexion sur les compétences dont nous aurons besoin pour mieux répondre aux attentes de nos membres. Dans le grand canton qu'est le pays de Vaud, nos partenaires sont forts. Pour continuer à défendre la qualité de la médecine vaudoise, nous nous devons de le rester en unissant nos voix.

Deuxièmement, que notre préoccupation de stimuler et former une relève suffisante sera probablement le combat prioritaire à mener ces prochaines années. Je reste étonnée de constater que certains imaginent pouvoir soigner une population plus nombreuse et fragile avec moins de médecins, et acceptent qu'aujourd'hui nous n'en formions en Suisse et dans notre canton presque deux fois pas assez! Il ne s'agit d'ailleurs pas tant d'un enjeu économique pour la génération actuelle de médecins, que d'un défi sanitaire majeur pour les patient·e·s de demain. A cet égard, notre responsabilité sera grande dans les débats publics à venir.

Enfin, qu'un dialogue proactif, régulier et transparent avec nos interlocuteurs fédéraux et cantonaux, qu'il s'agisse de nos autorités ou de nos partenaires «métiers», reste probablement le meilleur moyen à long terme d'atteindre nos objectifs. La lutte est parfois rude, les négociations autour de la valeur du point TARMED ou des conventions LCA auront par exemple été éprouvantes lors de l'année sous revue, mais le dialogue a rarement été rompu. Avec le Comité actuel, notre volonté est qu'il ne le soit jamais.

A propos de ce millésime 2024 également marqué par deux votations fédérales nous concernant de près (frein aux coûts et financement uniforme de la santé), je conclurai en remerciant l'ensemble de nos membres, qui en cabinet, en clinique ou à l'hôpital, et dans un climat politico-économique pas toujours agréable, ont continué sans sourciller à pratiquer la médecine au plus près de leur conscience. Nos patient·e·s perçoivent l'attention que nous leur portons et savent que nous agissons d'abord pour leur bien; c'est ce qui comptera toujours le plus.

Dre Séverine Oppliger-Pasquali, présidente de la SVM

Événements

Soirées d'accueil des nouvelles et nouveaux membres

Les 204 nouvelles et nouveaux membres de la SVM ont été officiellement accueilli·e·s lors de soirées de bienvenue qui se sont tenues respectivement les 22 février et 6 juin au Novotel à Bussigny et à l'EXPLORiT à Yverdon.



Soirée des membres honoraires

Une soirée spécialement dédiée aux membres honoraires de la SVM s'est déroulée le 16 mai au Domaine viticole de Serreaux-Dessus. L'occasion de valoriser l'engagement et le parcours de nos membres émérites, tout en renforçant les liens au sein de la communauté médicale vaudoise.

Soirée des spécialités

La 2^e édition de la «Soirée des spécialités» s'est tenue le 6 juin en collaboration avec l'Association des Étudiantes en Médecine de Lausanne (AEML). Cet événement a réuni une soixantaine de médecins spécialistes et une centaine d'étudiant·e·s en médecine, qui ont ainsi pu obtenir de précieux retours d'expériences pour mieux appréhender la suite de leur cursus.



Soirée SVM

La Soirée SVM du 1^{er} novembre 2024 a réuni près de 350 médecins au Musée Olympique autour du thème «Médecine et Sport».



La Directrice médicale du CIO Dre Jane Thornton (à droite) a partagé sa vision innovante du sport en médecine en compagnie de la présidente de la SVM Dre Séverine Oppliger-Pasquali (à gauche).



Chiffres-clés

8

Jeudis de la Vaudoise, programme de formation continue proposé par la SVM au CHUV et en distanciel (voir rapport dédié)

3

Assemblées des délégué·e·s: le «parlement» de la SVM a réuni les délégué·e·s des différents groupements fin mars, juin et novembre

3

Webinaires, dont 2 liés aux dossiers du magazine DOC sur les spécificités, contraintes et enjeux de la médecine de montagne début février puis sur la reconnaissance du statut des médecins praticiens début mai, ainsi qu'un webinaire de sensibilisation au dépistage du cancer du côlon (en collaboration avec Unisanté et MF Vaud)

3

Modules de 3h de cours de préparation à l'installation en cabinet, co-organisés en octobre par la SVM, l'ASMAV, Unisanté et le CHUV

2

Ateliers organisés en partenariat avec les Retraites Populaires: l'un en ligne mi-novembre sur l'optimisation de sa prévoyance professionnelle, l'autre en présentiel début décembre sur la préparation à la retraite

3100

abonné·e·s à notre
page LinkedIn

204

nouvelles et
nouveaux
membres dont
53%
de femmes

4514

membres

6201

Appels traités par
notre service aux
membres

3213

tickets
d'assistance aux
membres (mails
non compris)

37

semainiers

envoyés par newsletter
aux membres avec une
sélection d'actualités et
infos utiles

Infos SVM

4 nouveaux numéros de DOC

Rendez-vous des médecins vaudois édité par la SVM, le magazine DOC a connu 4 nouvelles parutions cette année avec des dossiers thématiques sur les médecins praticiens, les patient·e·s VIP, les contrôles d'économicité, la smarter medicine, la garde médicale, la santé mentale, les assurances complémentaires (LCA) et les médecins engagés en politique. A noter aussi des entretiens exclusifs avec plusieurs personnalités telles que le Conseiller fédéral Ignazio Cassis ou le Conseiller aux Etats Pierre-Yves Maillard.



Campagne «Simplifions la santé»

La campagne «Simplifions la santé» a été lancée en février par la SVM pour recueillir tout au long de l'année des données sur la surcharge administrative des médecins, souvent sans justification médicale ni base réglementaire évidente. Un obstacle supplémentaire dans un contexte de pénurie croissante de médecins, qui doivent veiller à assurer des soins de qualité là où ils sont le plus nécessaires. Les données recueillies devront permettre d'instaurer un dialogue avec les partenaires du secteur et de sensibiliser les patient·e·s à une part de bureaucratie évitable.



Page cybersécurité

Mise en ligne ce printemps sur le site SVM d'une page dédiée aux bonnes pratiques en termes de cybersécurité, avec diverses ressources utiles à l'attention des médecins pour bien protéger leurs données et assurer la sécurité des données confidentielles de leurs patient·e·s. www.svmed.ch/cybersecurite-bonnes-pratiques/



Nouvelle offre de messagerie sécurisée

La SVM a conclu pour ses membres un partenariat et une offre préférentielle avec la société Health Info Net AG (HIN). Cette solution comprend la messagerie sécurisée HIN et d'autres services visant à renforcer la confidentialité et la protection des données dans les échanges entre professionnel·le·s de santé.



Intérim au secrétariat général

Entré en fonction en fin d'année 2022, le secrétaire général de la SVM Steve Aeschlimann a quitté l'association en août 2024. L'intérim est depuis assuré en binôme par Pascal Fernandez, jusqu'alors responsable des opérations et du Centre de confiance de la SVM, et par Anaïs Rossi, avocate responsable du service juridique.



Tarif cadre : le TAF donne raison à la SVM

Dans un arrêt définitif publié le 12 juin, le Tribunal administratif fédéral (TAF) a confirmé que tout canton approuvant une convention tarifaire entre un assureur maladie LAMal et une association de médecins doit également établir un tarif-cadre spécifique à cette convention. Servant de «tarif de réserve obligatoire», il garantit la continuité des soins et des remboursements en cas de désaccord entre partenaires tarifaires et s'applique automatiquement en l'absence de nouvelle convention. Cette décision renforce la sécurité juridique pour les médecins et les patient·e·s en maintenant des conditions tarifaires claires et stables.

Nouvelle présidente à la SVM



La Dre Séverine Oppliger-Pasquali a été élue fin juin à la présidence de la SVM. Spécialiste en médecine interne générale, elle est installée en cabinet de groupe à Epalinges depuis 2010, membre du comité de la SVM depuis 2017 et vice-présidente depuis 2022. Elle succède au Dr Philippe Eggimann, arrivé au terme de son dernier mandat, qui poursuivra son engagement en politique professionnelle au niveau romand et fédéral. La Dre Isabelle Rappaz Gervais et le Dr Hervé Probst, déjà membres du comité, ont pour leur part été élu-e-s à la vice-présidence de l'association.

Votations fédérales sur la santé

Relais d'information de la SVM contre l'initiative dite «pour un frein aux coûts de la santé» le 9 juin, laquelle risquait d'introduire un rationnement des soins et une médecine à deux vitesses, et en faveur du financement uniforme des prestations médicales et de soins le 24 novembre, pour freiner la hausse des primes et préparer l'avenir. Des positions défendues notamment par la Fédération des médecins suisses (FMH). Le peuple suisse s'est montré du même avis.



Pas d'accord LCA à fin 2024

Faute d'un consensus sur une structure tarifaire acceptable par les médecins et les assureurs pour les assurances complémentaires LCA dans le canton de Vaud, la taskforce SVM dédiée (incluant des représentants des médecins hospitaliers et en clinique privée) a été dissoute en fin d'année, laissant place à des négociations menées séparément par différentes délégations. L'outil «Greg» (développé par la SVM pour permettre de créer des décomptes exploitant le tarif vaudois) reste opérationnel, mais la structure qu'il propose a été jugée non conforme par l'Association Suisse des Assurances (ASA) et ne pourra pas être utilisé pour la facturation LCA au 1^{er} janvier 2025.

La SVM reste néanmoins active dans le dossier et suit notamment avec intérêt le modèle genevois, qui pourrait offrir une alternative viable une fois les tarifs finalisés. En parallèle, des solutions transitoires sont en cours d'élaboration pour les hôpitaux publics et cliniques, garantissant la continuité des soins tout en maintenant l'indépendance tarifaire des médecins. La SVM poursuivra ses efforts dans ce dossier en 2025.



Un fil d'information dédié à ce dossier est disponible à l'adresse www.svmed.ch/fil-situation-lca

Une VPT stable et des tarifs-cadres pour Noël

Le Conseil d'État a validé mi-décembre les conventions tarifaires entre la SVM, tarifsuisse SA et la Communauté d'achat HSK SA, garantissant une valeur du point TARMED (VPT) stable à 0,94 CHF dès 2024. Un accord similaire a été conclu avec la CSS pour 2024 et 2025, sous réserve d'une approbation formelle du Conseil d'État. Par ailleurs, à la suite de l'arrêt du Tribunal fédéral du 12 juin 2024, le Conseil d'État a également instauré des tarifs-cadres pour toutes les conventions précédemment approuvées, renforçant ainsi la sécurité tarifaire pour les professionnel-le-s de santé.

Assemblée des Délégué·e·s (AD)

De nombreux sujets ont été abordés lors des 3 ADs qui se sont déroulées les 21 mars, 20 juin et 28 novembre 2024. Lors de ces 80^e, 81^e et 82^e assemblées, plusieurs décisions ont été votées. Les PV sont disponibles sur le site de la SVM en accès restreint aux membres.

Décisions

Les décisions des ADs sont toutes d'importance essentielle. En voici la liste par ordre chronologique:

1. Lors des ADs, les 3 listes comprenant au total 213 nouvelles et nouveaux membres ont été approuvées à de très larges majorités. Les listes des membres soumises à la Commission de déontologie ont aussi été approuvées à de larges majorités. Il a été rappelé la responsabilité des marraines et parrains qui présentent ces candidatures, et l'importance de l'analyse collégiale des groupements de spécialistes pour les étudier.
2. Le Dr Knobel a été réélu membre du Comité de la SVM
3. La Dre Oppliger-Pasquali a été élue Présidente du Comité de la SVM
4. Le Dr Probst a été élu Vice-Président du Comité de la SVM
5. La Dre Rappaz Gervais a été élue Vice-Présidente du Comité de la SVM
6. Le Dr Vez a été réélu Vice-Président du Bureau de l'AD
7. Le Dr Favrod-Coune a été réélu délégué à la Chambre médicale
8. La Dre Léchaire a été réélue déléguée à la Chambre médicale
9. Le Dr Tempia a été élu délégué à la Chambre médicale
10. Le Dr Vaudaux a été élu délégué à la Chambre médicale
11. Les comptes 2023 de la SVM ont été approuvés à l'unanimité
12. Les comptes 2023 de la CAFMED ont été approuvés
13. La Dre Rozier-Aubry a été élue Vice-Présidente du Bureau de l'Assemblée des délégué·e·s
14. La Dre Estermann a été élue déléguée à la Chambre médicale
15. Le Dr Kirchner a été réélu suppléant à la Chambre médicale
16. Le Dr Anex a été réélu membre de la Commission de déontologie
17. Le Dr Hosner a été réélu médiateur
18. Me Ruf a été réélue en qualité de greffière de la Commission de déontologie
19. Le budget 2025 de la SVM a été approuvé à l'unanimité
20. Le budget 2025 de la CAFMED a été approuvé
21. Le Dr Vez, le Dr David et la Dre Pictet-Vallon ont été élu·e·s membres de la commission sur le fonctionnement de l'AD
22. La Dre Ingle, la Dre Delachaux-Mormile et la Dre Rozier-Aubry ont été élues membres de la commission pour l'organisation et le fonctionnement des groupements

23. Le Dr Wiesel et le Dr Vallon ont été élus membres de la commission pour le renouvellement des instances de la SVM
24. Les modifications du règlement d'admission à la SVM ont été refusées à une très large majorité pour permettre une réflexion et une nouvelle votation ultérieurement.

Dynamiser l'intelligence collective et stimuler la relève

Nous nous limiterons ici à commenter des décisions particulièrement importantes pour le futur de l'association et de la profession.

S'engager pour une relève médicale: l'Association des étudiantes en médecine de Lausanne (AEML) et l'Association des médecins assistant·e·s et chef·fe·s de clinique du canton de Vaud (ASMAV) ont désormais un auditeur au sein de l'AD. Plusieurs projets sont organisés, notamment une soirée des spécialités qui réunit plus de 150 étudiant·e·s avec une cinquantaine de médecins de la SVM afin d'échanger sur les pratiques et répondre aux nombreuses questions de la relève.

Négocier dans le domaine de la LCA: l'OFSP a mis la pression sur la FINMA pour contraindre assureurs et médecins à mettre en place un système transparent pour notamment identifier la part médicale dans le cadre de l'assurance complémentaire. Malgré les efforts de toutes parts, les négociations n'ont pas abouti. En l'absence d'une solution satisfaisante pour tous les médecins, la taskforce LCA de la SVM a été dissoute et plusieurs délégations négocient désormais séparément. Les détails de ces négociations sont disponibles sur le site de la SVM.

Nommer 3 commissions pour dynamiser l'intelligence collective des membres de la SVM: afin d'élargir et de soutenir son action, le Comité a décidé la création de 3 commissions. Par des approches complémentaires, celles-ci visent à dynamiser la participation des membres, via les groupements et leurs délégué·e·s, à la gestion de l'association qui les représente.

Prévoir un renouvellement des instances de la SVM: il apparaît vital pour la SVM de promouvoir la relève de ses représentant·e·s dans ses instances. La commission pour le renouvellement des instances de la SVM se donne pour objectif de décrire les fonctions de la SVM et d'élaborer des outils pour motiver la communauté des membres de la SVM à s'engager dans le domaine de la politique professionnelle. Un calendrier des postes à repourvoir sera mis à disposition avec un formulaire de candidature sur la docuthèque. Nous réitérons l'appel à des candidatures paritaires et plus jeunes afin d'assurer une telle relève.

Améliorer le rôle d'interface de l'AD entre les membres et le Comité: la commission sur le fonctionnement de l'AD se donne notamment comme objectif de proposer les outils parlementaires qui permettront à l'AD d'avoir une part plus active dans les orientations prises par la SVM. Il est prévu par ailleurs qu'un outil informatique de suivi des objets traités à l'AD soit mis à disposition de la communauté des membres.

Améliorer l'action des groupements de la SVM: la commission sur le fonctionnement des groupements a pour objectif de proposer les moyens qui permettront aux groupements de compléter le travail du Comité, en accord avec les statuts et les règlements de la SVM. A l'intérieur de ce cadre, chaque groupement conservera sa part d'indépendance et le fonctionnement qui lui est propre.

Pour conclure, au terme de ma 3^e année de présidence de l'AD, je suis heureux et fier de présider cette noble assemblée qui est le siège de riches débats et de

décisions fortes d'une intelligence collective. Je remercie les délégué·e·s pour leur indispensable travail au cours de cette année.

Dr Paul Wiesel, Président de l'Assemblée des délégué·e·s

Qu'est-ce que l'Assemblée des Délégué·e·s ?

L'Assemblée des Délégué·e·s (AD) est l'organe délibérant de la SVM, c'est le «parlement» des médecins vaudois. Pour la législature associative 2023-2026, l'AD compte 75 délégué·e·s représentant les groupements régionaux répartis en 4 secteurs, 36 groupements de discipline médicale et 8 groupements d'activité médicale spécifique.

Ce sont ces délégué·e·s qui, lors des ADs, vont admettre en son sein les nouvelles et nouveaux membres, élire les membres des instances de la SVM et des représentations à la FMH, approuver les rapports annuels des responsables des instances de la SVM, approuver les comptes de la SVM et son budget et fixer le montant des cotisations. Les ADs vont aussi être amenées à adopter les règlements de la SVM et leurs modifications, ainsi qu'à ratifier d'éventuelles conventions avec les partenaires du système de santé. C'est l'AD qui est habilitée à débattre, voter, accepter ou refuser toutes les propositions qui lui sont soumises par le Comité de la SVM. Enfin, c'est lors des ADs que peut être prise la décision de soumettre à la collectivité des membres une modification des statuts ou tout autre objet d'importance collective.

«Last but not least», les ADs sont des moments privilégiés d'échanges conviviaux et enrichissants entre les délégué·e·s de tous horizons et de toutes spécialités.



Commission de la formation continue

L'année 2024 a été très stimulante pour la Commission de la formation continue (CFC), et a été marquée par plusieurs points, dont certains vont avoir un impact important sur l'organisation des Jeudis de la Vaudoise (JVD) et de la formation continue.

Comité et thématiques 2024

S'agissant du comité, il était composé en 2024 des Dres Sophie Paul, Sanae Mazouri, Francine Pilloud, Isabelle Marguerat Bouché et des Drs Philippe Staeger, David Gachoud, Alain Birchmeier, Jean-Luc Vonnez et Serge Félix, accompagné d'un·e représentant·e du secrétariat général de la SVM. Merci infiniment à toutes ces personnes pour leur investissement, leur enthousiasme et la qualité de leur travail qui sont une richesse et une source d'inspiration. La Dre Isabelle Marguerat Bouché, après plus de 10 ans d'investissement très apprécié, a remis son mandat en automne 2024 et a été remplacée par le Dr Marc-Antoine Bornet, à qui nous souhaitons une cordiale bienvenue.

Les thématiques abordées en 2024 étaient: Colaus et ses retombées pour la pratique clinique, angiologie, ophtalmologie, neurochirurgie, ORL, santé numérique, ateliers pratiques (ophtalmologie, chirurgie de la main, urgences), pharmacologie clinique et microbiologie. A l'exception des ateliers pratiques, tous les JVD ont été donnés en format hybride avec une fréquentation entre 150 et 200 personnes à chaque fois, dont 20 à 25% de personnes en présentiel. L'automne 2024 a malheureusement été marqué par plusieurs problèmes techniques, la majeure partie étant en lien avec une migration informatique à la SVM. La CFC s'en excuse.

Définition d'un règlement pour la formation continue de la SVM

La CFC est une commission permanente de la SVM qui existe depuis 1989. Mais c'est seulement après 35 ans que nous l'avons dotée d'un règlement. Que soient ici remercié·e·s toutes et tous les membres de la CFC, le Comité de la SVM et la responsable du service juridique, Anaïs Rossi. Ce document est important puisque la formation continue doit répondre aux exigences de l'ISFM et des sociétés de discipline, et que les sociétés cantonales peuvent accorder des crédits de formation (cf. ci-dessous). Il donne par ailleurs un cadre à cette commission, indispensable à son bon fonctionnement.

Nouvelles exigences pour la reconnaissance des formations suivies à distance

Les JVD ont toujours eu lieu exclusivement en présentiel jusqu'en 2020 et l'apparition de la pandémie de Covid-19, avec un format combinant conférences plénières et ateliers en petits groupes. Dans l'urgence en mars 2020, l'ISFM a accordé un régime d'exception pour l'attribution des crédits en autorisant la formation à distance sans en limiter le nombre. Ce régime d'exception a pris fin au 31 décembre 2023. Les formations continues sont de trois types : en présentiel, en ligne (live streaming), et par e-learning. Pour rappel, en prenant l'exemple de la médecine interne générale, chaque année les médecins doivent justifier de 25 crédits de formation continue essentielle en médecine interne générale, 25 crédits de formation continue élargie et 30 crédits d'étude personnelle (ne devant pas être attestés), soit 80 au total.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, les formations continues en ligne et en direct reconnues par la SSMIG sont limitées à 12 crédits de formation continue essentielle par an. Les formations continues dépassant cette limite peuvent donner droit à des crédits de formation élargie. Pour les sessions en ligne, l'ISFM demande que les conditions suivantes s'appliquent :

- La participation a lieu dans le cadre d'une retransmission en direct (évt. sous forme hybride avec possibilité d'y assister aussi en présentiel) ;
- Les personnes qui y participent sont connectées pendant toute la durée de l'événement / de l'unité de formation continue pour laquelle les crédits sont demandés (contrôle par l'organisateur) ;
- L'ensemble de l'événement est organisé de manière interactive (possibilité d'échanger avec les intervenant·e·s, de poser des questions, etc.).





L'enseignement par e-learning est une activité de formation continue à distance permettant d'obtenir des crédits, limités à 8 au plus sur les 25 nécessaires pour la formation essentielle en médecine interne générale. L'obtention de crédits de formation par e-learning répond à des critères stricts (suivi d'un cours, lecture et QCM).

Crédits attribuables par la CFC/SVM

Les sociétés médicales cantonales peuvent donner des crédits pour des formations continues élargies (sur demande). Nous avons décidé d'y inclure l'investissement en politique professionnelle, avec une limite de 5 crédits par année. Ces crédits sont attribués sur demande des intéressé·e·s et après analyse de la situation depuis 2024.

L'avenir des JVD dès l'automne 2025

Une réflexion est en cours quant à l'évolution des JVD dès la saison prochaine. Le format actuel n'est pas satisfaisant et nous devons veiller à proposer un format conforme aux nouvelles exigences réglementaires. L'organisation du format hybride est complexe, le nombre de participant·e·s en présentiel diminue (entre 40 et 50 personnes en moyenne), ce qui est frustrant pour les orateurs, et l'interactivité n'est pas optimale. Les JVD doivent avant tout être un lieu d'échanges et de rencontres entre collègues, ainsi que d'interactions privilégiées avec les oratrices et orateurs. Les membres de la CFC se doivent de favoriser ces échanges.

La formation continue doit cependant aussi répondre à d'autres impératifs : écologiques en limitant les transports, et organisationnels en permettant aux collègues de mieux gérer leur temps. La CFC doit aussi être garante d'une qualité de formation irréprochable (visuelle, sonore), ce qui n'est pas toujours le cas avec le format hybride actuel.

Notre objectif pour la saison 2025-2026 est de revenir à un format en présentiel, sans retransmission en direct. Comme alternative, nous rencontrons actuellement différents partenaires potentiels pour développer une plateforme de formation digitale.

Nous vous remercions de votre confiance et espérons trouver la bonne formule pour continuer à vous offrir une formation continue de qualité.

Prof. Olivier Lamy, président de la Commission de la formation continue

Commission de modération des honoraires

Au cours de l'année 2024, la Commission de modération des honoraires a traité plus d'une cinquantaine d'interpellations, principalement par des patient·es considérant la facture des honoraires du médecin trop élevée par rapport au ressenti de la prestation médicale fournie. Le nombre de dossiers gérés par la Commission demeure ainsi constant ces dernières années. Chaque dossier requiert un échange épistolaire avec les parties, de deux à trois courriers. La Commission est parfois interpellée par des secrétariats médicaux, pour préciser certains modes d'application de la structure tarifaire conventionnelle TARMED.

La Commission, lorsqu'elle est interpellée directement par un·e patient·e, propose de principe au médecin de prendre position, appliquant ainsi le droit d'être entendu des parties. Parfois, s'agissant d'une simple question de détail de la structure tarifaire, le médecin n'est pas averti. Il faut rappeler ici que la Commission n'est pas une autorité au sens juridique du terme, proposant une solution de conciliation, mais n'imposant pas ses décisions.

Les médecins ont intégré que dans le cadre du tiers payant, ils sont tenus de transmettre systématiquement aux patient·e·s une copie détaillée et compréhensible de la facture. Le médecin doit selon la loi, transmettre aux patient·e·s toutes les indications nécessaires permettant de vérifier le calcul de la rémunération et le caractère économique de la prestation. Dans ces circonstances, les patient·e·s font de plus en plus fréquemment appel à la Commission pour procéder à une traduction «en clair» des prestations facturées, demandant de ne pas prendre contact avec le médecin. Ceci après avoir parfois reçu une fin de non-recevoir de la part du secrétariat du cabinet.

La Commission de modération des honoraires salue par ailleurs l'arrivée en son sein, fin 2024, du Dr Swenn Krähenbühl.

Dr Charles A. Steinhäuslin, Dr Olivier Husmann et Dr Swenn Krähenbühl
Membres de la Commission de modération des honoraires

Commission de déontologie (CD)

L'année 2023 avait vu le départ de notre président, le Dr Yves Christen. Elu en 2012, il s'était investi durant 7 ans comme membre avant d'être élu président en 2019. Homme de dialogue, il a toujours placé l'échange et la conciliation au cœur de l'activité de la Commission de déontologie (CD). Je lui ai succédé en fin d'année et cherche à garder le même cap. Cette même année 2023, la Dre Delphine Rivier était élue comme nouvelle membre et le Dr Alain Mottaz était quant à lui réélu pour un second mandat de 4 ans.

En 2024, le Dr Frédéric Anex a été élu pour un second mandat de 4 ans et le Dr Michel Hosner, médiateur depuis 2020, pour un deuxième mandat de même durée. Mme Sophie Guggi, secrétaire de la CD durant 7 ans, a choisi de quitter ses fonctions à la fin de l'été afin de se consacrer à un nouveau défi professionnel et c'est Mme Caroline Henny-Moser qui lui a succédé en septembre.

Je suis très reconnaissante de l'esprit collégial qui anime le travail de la CD ; nous pouvons certes prendre des décisions à la majorité simple, mais celles-ci sont néanmoins le plus souvent prises à l'unanimité, à la suite de débats ouverts et libres qui sont guidés par la volonté de préserver les valeurs de notre profession et les buts de notre société médicale. Je remercie chaque membre, notre greffière et notre secrétaire pour les apports spécifiques de chacune et chacun et l'investissement pour le bon fonctionnement de cette commission.

Activités de la CD et points d'attention

En 2023, la CD a traité 70 nouvelles plaintes recevables, a ouvert 9 procédures et en a clos 7.

En 2024, elle a traité 60 nouvelles plaintes recevables, a ouvert 2 procédures et en a clos 9.

Nous souhaitons profiter de ces quelques lignes pour rendre attentifs nos consœurs et nos confrères que bien des signalements seraient évités si la qualité de la communication était préservée ; le médecin, dans sa posture professionnelle, se doit de favoriser constamment cette qualité.

Des signalements récurrents seraient également évités si la transmission du dossier médical demandé par le patient ou la patiente s'effectuait dans des délais raisonnables. Si un envoi rapide et complet ne peut être fait, il y a lieu d'indiquer dans quel délai le dossier pourra être transmis. A noter que **le non-paiement d'honoraires ne donne pas le droit de refuser la transmission du dossier médical.**

Enfin, nous exprimons notre reconnaissance ici aux consœurs et confrères qui nous font confiance pour solliciter directement un avis ou une médiation, afin de résoudre une situation délicate, prioritairement à toute plainte. Nous percevons ces recherches d'aide confraternelle comme une volonté de préserver le dialogue et les liens qui fondent notre société, ce qui est un signe encourageant dans un contexte sociétal plus large où cette capacité d'échange semble parfois se déliter.

Dre Françoise Menu, présidente de la Commission de déontologie

Composition des organes SVM

État au 31.12.2024

Secrétariat général

Pascal FERNANDEZ & Anaïs ROSSI

Co-secrétaires généraux *ad interim*

Mary-Laure NICOLIER

Assistante de direction

Dzelije ZEKIRI

Assistante administrative et communication

Sylvie THIRION

Assistante administrative

Service aux membres

Déborah HUGOT

Responsable du service aux membres

Victoria DE ROSA

Assistante du service aux membres

Sylvie THIRION

Assistante du service aux membres

Service juridique

Anaïs ROSSI

Responsable du service juridique
et des ressources humaines

Elizabeth L.

Avocate

Sébastien BOURQUARD

Juriste

Formation continue

Muriel RUBIN

Responsable formation continue et événements
ad interim

CDC et opérations

Pascal FERNANDEZ

Responsable des opérations
et du Centre de Confiance

Jonathan GEISER

Webmaster et collaborateur
du Centre de Confiance

Service de communication

Nicolas BLANC

Spécialiste en communication

Dzelije ZEKIRI

Assistante administrative et communication

Comptabilité

Nicolas REPOND

Comptable

Victoria DE ROSA

Assistante comptable

Comité

Dre Séverine OPPLIGER- PASQUALI

Présidente

Dre Isabelle RAPPAZ GERVAIX

Vice-Présidente

Dr Hervé PROBST

Vice-Président

Dr Patrick BOVIER

Prof. Olivier LAMY

Dr Stéphane LAMBERT

Dr David KNOBEL

Bureau de l'AD

Dr Paul WIESEL

Président

Dre Bérengère ROZIER AUBRY

1^{ère} Vice-Présidente

Dr Jean-Pierre VEZ

2^e Vice-Président

Vérificateurs des comptes

Dr Nicolas FAVARGER

Dr Klaus SCHUSTEREDER

Dr Jean VAUDAUX

Commission de déontologie

Dre Françoise MENU

Présidente

Prof. Marie-Denis SCHALLER

Vice-Présidente

Dr Arido AGRIFOGLIO

Dr Frédéric ANEX

Dre Nathalie BEURRET LEPORI

Dr Alain MOTTAZ

Dre Delphine RIVIER

Dre Lorraine RUF

Greffière

Dr Michel HOSNER

Médiateur

Commission de la formation continue

Prof. Olivier LAMY

Président

Dr Alain BIRCHMEIER

Dre Sanae MAZOURI

Dre Sophie PAUL

Dr Marc-Antoine BORNET

Dr Philippe STAEGER

Dr Jean-Luc VONNEZ

Dr Serge FÉLIX

Dre Francine PILLOUD

Dr David GACHOUD

Commission des apprenties assistantes médicales

Dr Stéphane LAMBERT

Président

Commission des laboratoires

Dr Jean-François LAMBERT

Président

Commission de modération des honoraires

Dr Charles A. STEINHÄUSLIN

Dr Swenn KRÄHENBÜHL

Dr Olivier HUSMANN

Délégué·e·s SVM à la FMH

Délégué·e·s à la Chambre médicale FMH

Délégué·e·s

Dr Stéphane DAVID
 Dr Charles FAVROD-COUNE
 Dr Michael HAGMANN
 Dr Yannis VLAMOPOULOS
 Dre Catherine LÉCHAIRE
 Dr Adrien TEMPIA
 Dr Jean VAUDAUX
 Dr Philippe VUILLEMIN
 Dre Sandy ESTERMANN

Suppléant·e·s

Dre Anne PICTET VALLON
 Dr Volker KIRCHNER
 Dr Aurélio MASTROPAOLO
 Dre Séverine OPPLIGER-PASQUALI
 Dre Anne-Laure SCULIER
 Dre Laurence MUNDINGER-JACCARD
 Dr Philipp SPRING
 Dre Isabelle RAPPAZ GERVAIX
 Dr Paul WIESEL

Commission de déontologie de la FMH

Dr Paul WIESEL
 Vice-Président (entrant juin 2024)
Dr Charles A. FAVROD-COUNE
 Vice-Président (sortant juin 2024)

Assemblée des délégué·e·s de la FMH

Dr Pierre VALLON
 Président

Comité central de la FMH

Dr Philippe EGGIMANN
 Vice-Président (réélu juin 2024)

Commission de gestion de la FMH

Dr Philippe VUILLEMIN
 Président
Dr Adrien TEMPIA
 Membre (élu juin 2024)

Nouvelles et nouveaux membres

Allergologie et immunologie clinique

MAHDI ALJEDANI Rima

Anesthésiologie

BAUDINO Antoine

GAILLE Michael

GIOBELLINA Christophe

HOFMANN Gregory

HUARD Lorinde

VON ROTEN Inès

Cardiologie

AUR Stefania

DAUX Aurélien

GABIOUD Antoine

MEKOA MBARGA Joëlle Régine

PUCCI Lorenzo

ROSSET Sabina

SILVA DOS SANTOS Telmo

VON DÜRING Anne

Chirurgie

DJAFARRIAN Reza

DUPUIS Arnaud

GIUDICELLI Guillaume

MANTZIARI Styliani

ORCI Lorenzoc

VAN STEENBERGHE Mathieu

VITALE Francesca

Chirurgie cardiaque et vasculaire thoracique

LANG-LAZDUNSKI Loïc

Chirurgie de la main

KRAHENBUHL Swenn Maxence

Chirurgie orthopédique et traumatologie de l'appareil locomoteur

HELPER Lionel

HELMSTETTER Timothée

JAEN Matthieu

PROD'HOMME Marc

STANEKOVA Katarina

WEGRZYN Julien

Chirurgie plastique, reconstructive et esthétique

KRAHENBUHL Swenn Maxence

SCHIRALDI Luigi

Chirurgie thoracique

FEDERICI Sara

Endocrinologie/diabétologie

BERNARD Sophie

YAHIA AISSA Amel

Gastroentérologie

STAMM Gian-Marco

Génétique médicale

GIULIANO Fabienne

UNGER Sheila

Gynécologie et obstétrique

BAUMANN-DINH Thuy-Trân Cécile

DUBOIS-SUNIER Caroline

EYRAUD Julie

FÜRST ROSSIER Amanda

GABIOUD Sophie

GROHAR Damien

JELLOULI Mohamed Amine

LEGARDEUR Hélène

MASIELLO Gessica

PAGKALOS Ioannis

SUPERTI-FURGA Andrea

VASSEUR Ashley

Hématologie

MONTEMURRO Michael

Médecin praticien

ALIBASHE AHMED Mohamed

AL-MAYAH Mohamed

ATLAN Stéphanie

BROSSE Franck

DAURELLE Caroline

DE LEUZE Emmanuel

GALES Jean

HONORE Anne

KEMEGNE Jean Marie

LITO Silvin

MAERZ Gerrit

MAIO LIU Alexandra

PELET François

PERNIN Thomas

RADU-EICLER Daniela Monica

TCHEPANVO DEMANOU Guyrette Marius

ZENATI Karim

Médecine intensive

BEN HAMOUDA Mohamed Nawfel

PRELLA BIANCHI Maura

Médecine interne

SARTORI Claudio

Médecine interne générale

ASLAN Sonia
BARRAS Cécile
BERTAUX Adrien
BERTHAUDIN Alice
BEYSARD Bertrand
BONGARD-PRETRE Aurélie
BONIS Ioana-Anca
BRON Johan Philippe
BURKHARDT Claudia
CALZONI Nicolas
CARMONA Gorki Antonio
CHIARI Mike
CLERC Marie
CRISTINA Valérie
DALL AGLIO Andrea
DE SANS FLORES Laura
DELORME Sarah
DELORME Hélène
DERIAZ Sandra
DRAENERT Christophe Philippe
FRAUCHE Pierre
FRIEDRICH Bastien
GABIOUD Antoine
GALLOIS-SCHMIT Aline
GOLAY Michel
GRASSET Nicolas
GRAY Rebecca
GUBELMANN Rosanne
HARDING Pille
HASELBACH Celine
HERKERT Clément
KNUSEL Daniel
KOHLI Lionel
LE BOUDEC Joana
MEKOGUEM Carine
MONTEMURRO Michael
MOULIN Virginie
OLIVIER Jacques
PERRIN Vianney
ROSSET Sabina
SAMIM Daryoush
SAMUSURE Jérémie
SANTOS Alba
STEPPACHER Julie
STETTLER Sandra
TARASIUK-STANISLAWIEK Katarzyna
TRUONG Minh Khoa Gilbert
VILLARROEL Cecilia
WANYANGA Pierre
WELLE Ida
WENK Priscile
WENKER DABIRI Cécilia
WUERZNER Gregoire
ZURKINDEN Ralph

Médecine nucléaire

FIRSOVA Maria
ISENBORGHS Elsa
JREIGE Mario
TABOTTA Flavian

Médecine physique et réadaptation

ANSELMETTI Amélie
KARATZIOS Christos
REN Ruoxi
WETZEL WEAVER Audrey

Néphrologie

CHAZOT Robin
WUERZNER Gregoire

Neurochirurgie

ALMEIDA GONDAR Renato
BELOUAER Amani
CORNIOLA Marco

Neurologie

MUTO Raffaele
PITTAU Francesca
SANTOS Alba

Oncologie médicale

CRISTINA Valérie
PETERS Solange
SHESTAeva Oxana

Ophtalmologie

GIACUZZO Clarice
HOOGWOUD Florence
LOUKOPOULOS Vlasios
ROMDHANE Khaled
SALMON Basile
SCHNEIDER Julie Charlotte

Oto-rhino-laryngologie

GOMBERT Edwige

Pathologie

GREMAUD Magali
SIMON VALLA Sophie
TAMINELLI Lorenzo

Pédiatrie

ABDELMOULA Lucie
DETRAZ Camille
DIAZ ESCAGEDO Patricia
IDAN Roni
ILLAN MONTERO Jonathan Francisco
PETER Manon Isabelle
RUBIO Amandine
SUPERTI-FURGA Andrea

Pneumologie

CORONADO Liz
GABRIEL Marion
GALLOIS-SCHMIT Aline
KOLB Manon
PRELLA BIANCHI Maura
TRUONG Minh Khoa Gilbert

Prévention et santé publique

RIOU Julien

Psychiatrie et psychothérapie

ACHILLE Maria Antonietta
BAGHDAD HABBAR Bahia
BALLA Bettina Claudia
BEN AMOR Leila
BRAHMI-AKLOUCHI Djamila
CAMELO PIRES SILVA Joao Nuno
CIOFU Miruna-Elena
DIMITRIOU Laure Elisabet
DOMINGUES VIEGAS Laura
DUFLOT Etienne
FERREIRA Pedro
GIROULET Fabrice
GLOOR Elodie
KARALOULIS Stefanos
KOTI Natalia
LUCA Gianina
LUSSIER Axelle
MARIR Rachida
M'HIRI Taher
MORISOD Louis
PAVLOPOULOS Konstantin
RAAD Ilona
REKHIS Linda
REY-BELLET Philippe
ROHR Audrey
ROSENFELD Danielle Francesca
STYLIANOS Arsenakis
THONNEY Jacques
TORKOWSKA Katarzyna
TZARTZAS Konstantinos

Psychiatrie et psychothérapie d'enfants et d'adolescents

SIMONETTI MARIANO Cindy

Radiologie

BACHER Sébastien
BARRAS Héloïse
BENSLIMANE Youcef
BOULANGER Xavier
CARRARD Johann
DONALISIO Massimo
DU PASQUIER Céline
FIRSOVA Maria
JREIGE Mario
LENOIR Vincent Micaël
NIASME Elodie
ROHRER Lysiane
SAVEROT Anne Laure
SOTIRIADIS Charalampos
TABOTTA Flavian

Rhumatologie

BAUMANN BENVENUTI Fleur
SCHLAPFER Aline

Urologie

MARTEL Paul
REIS Andreia
RODRIGUES GRILLO Nuno
ROOSENDAAL Astrid

Membres honoraires

BERCHER Ludmila
BETTENS Christiane
BLONDEL Jacques
CHATELAIN Jean-Paul
CUTTAT Jean-François
FRANCILLON Cyrille
LERESCHE Pierre-Henri
PIGUET Bertrand
SCHWOB Alain
STALDER Jacques
STEINHAEUSLIN Charles A.
THEINTZ Gérald
VERNET Olivier
VUICHOUX Marc

ADRESSE
SOCIÉTÉ VAUDOISE
DE MÉDECINE

Ch. de Mornex 38
Case postale 1343
1001 Lausanne

CONTACT

T 021 651 05 05
F 021 651 05 00
info@svmed.ch

Suivez-nous!



[www.svmed.ch/association/
publications-svm](http://www.svmed.ch/association/publications-svm)